



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET ACADÉMIQUE 2024-2028

ensemble

donnons de l'ambition

ANNEXE

**politique académique
des langues vivantes étrangères
et de l'ouverture internationale**

#ensemble #orleans-tours

Sommaire

1. DIVERSITÉ LINGUISTIQUE	8
2. CONTINUITÉ DES PARCOURS	8
3. OUVERTURE INTERNATIONALE	9
4. PARCOURS RENFORCÉS EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES	9
5. FORMATION DES PERSONNELS	10

Politique académique des langues vivantes étrangères et de l'ouverture internationale

Dans la continuité de son projet académique, l'académie d'Orléans-Tours se dote d'une politique des langues vivantes étrangères et d'ouverture internationale qui, en contribuant à dynamiser tout particulièrement les territoires les plus défavorisés (ruralité, éducation prioritaire), doit agir comme levier pour répondre aux exigences de réussite et de bien-être des élèves, d'ambition scolaire et d'égalité des chances.



Se caractériser

*Pour une transition
éducative réussie*

1. Diversité linguistique

Constat

100 % des élèves de l'académie apprennent l'anglais. La LVB (seconde langue) majoritairement choisie par les familles est l'espagnol, qui réunit des effectifs par classe très importants quand les autres LVB (allemand, arabe, chinois, italien, japonais, portugais, russe, turc) peinent souvent à assoir leur pérennité.

Objectif

Assurer la diversité de l'offre d'enseignement des langues vivantes étrangères sur tout le territoire académique.

Les actions qui seront menées

- 1 Accompagner les établissements qui proposent l'enseignement de langues de moindre diffusion, notamment grâce au dispositif expérimental « choix de la LVB en 5^{ème} ».
- 2 Soumettre l'évolution de la carte des langues à la validation du recteur, après recensement des propositions des établissements par une campagne annuelle auprès des établissements ; présenter ces évolutions lors de la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CALVE).
- 3 Si les établissements témoignent d'un engagement particulier en faveur de la diversité linguistique, ajuster la dotation au cas par cas pour répondre ponctuellement aux besoins.

Indicateurs

- > Pourcentage d'élèves apprenant une langue vivante étrangère autre qu'anglais et espagnol,
- > nombre d'établissements engagés dans l'expérimentation « choix de la LVB en 5^{ème} ».

2. Continuité des parcours

Constat

L'apprentissage d'une langue vivante étrangère commencée au collège doit pouvoir être poursuivi quelle que soit l'orientation de l'élève en lycée général, technologique ou professionnel. Or les LVB dites « de moindre diffusion » ne sont pas toujours proposées dans les lycées professionnels, contraignant les élèves à en changer et, ainsi, à les mettre en difficulté, voire dissuadant les familles de choisir une LVE (langue vivante étrangère) à moindre diffusion à l'entrée en 5^{ème}. Par ailleurs, la cartographie des dispositifs renforcés en langues étrangères doit permettre de garantir la continuité de ces parcours tout au long de la scolarité des élèves.

Objectif

Garantir la continuité des parcours linguistiques entre école, collège, lycée général et technologique et lycée professionnel.

Les actions qui seront menées

- 4 Proposer des compléments de service en lycée professionnel aux professeurs des lycées et collèges quand la situation géographique le permet ou des mutualisations entre établissements situés à proximité les uns des autres.
- 5 Pour les langues dites « de moindre diffusion », proposer aux élèves d'un même secteur un accompagnement sous forme hybride par un professeur formé à cette fin.

Indicateurs

- > Pourcentage d'élèves de LP (lycée professionnel) suivant un cours de LVE (langue vivante étrangère) par le biais du CNED (Centre national de formation à distance),
- > pourcentage de PLC (professeurs des lycées et collèges) effectuant un complément de service en LP (lycée professionnel) ou en SEP (section d'enseignement professionnel).

3. Ouverture internationale

Constat

L'académie d'Orléans-Tours est un territoire enclavé ne disposant pas de façade maritime. Avant la pandémie, 28.000 élèves (sur 205.000) du second degré bénéficiaient d'une mobilité à l'étranger. Celle-ci était très majoritairement organisée par des professeurs d'anglais, d'espagnol, d'allemand et d'italien. Le but est de découvrir, durant une semaine, un pays à travers des visites culturelles et un éventuel accueil en famille.

Par ailleurs, 350 élèves (sur 27.000) de lycées professionnels réalisaient une période de formation en milieu professionnel à l'étranger.

L'académie peut s'appuyer aujourd'hui sur le programme Erasmus+ de 3,5 millions d'euros pour financer environ 4.000 mobilités d'élèves et de personnels. Ce budget vient compléter les mobilités classiques organisées par les établissements scolaires.

Objectifs

- > Augmenter les mobilités en ciblant les établissements les plus éloignés de l'international,
- > jumeler 100 % des établissements de l'académie, notamment au travers de projets eTwinning,
- > développer, pour les personnels, des immersions dans des établissements scolaires étrangers et développer les compétences en langues.

Les actions qui seront menées

- 6 Établir une cartographie des mobilités pour s'assurer que les actions touchent l'ensemble du territoire.
- 7 Développer les partenariats inter-établissements au travers des partenariats entre l'académie et des régions européennes.
- 8 Offrir un accompagnement par la DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) à la recherche de partenaires.
- 9 Identifier des partenaires hors Allemagne, Espagne, Irlande, Italie.
- 10 Augmenter les mobilités européennes dans le cadre des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) des élèves de la voie professionnelle.

- 11 Développer les partenariats avec des pays non anglophones mais dont la langue d'échanges serait l'anglais.

Indicateurs

- > Pourcentage d'établissements disposant d'un partenariat actif avec un établissement étranger,
- > nombre d'élèves ayant effectué une mobilité internationale (individuelle ou collective),
- > carte de la diversité des partenariats.

4. Parcours renforcés en langues vivantes étrangères

Constat

L'académie compte une section Esabac (binationale français / italien), deux sections Abibac (binationales français / allemand), trois sections Bachibac (binationale français / espagnol), trois sections internationales britanniques en collège, deux sections internationales en lycée (britannique et américaine) et deux BFI (britannique et américain).

On compte environ 150 sections européennes ou DNL (certification discipline non linguistique), hors SELO (sections européennes ou de langues orientales - tous les lycées généraux et technologiques en sont pourvus).

En collège, environ 40 sections langues et cultures européennes (LCE) ont ouvert.

Dans le premier degré, le déploiement des écoles EMILE (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère) est en cours.

Objectif

Faire des parcours renforcés en langues vivantes un levier de l'ambition scolaire.

Les actions qui seront menées

- 12 En 3 ans, multiplier par 3 le nombre de parcours renforcés (EMILE, LCE, DNL, SELO, baccalauréats bi-nationaux, sections internationales, baccalauréat français international).
- 13 Assurer, dans l'élaboration de la carte des langues, la continuité inter-degrés des parcours renforcés en langues vivantes.

Indicateurs

- > Pourcentage d'établissements proposant un parcours renforcé en LVE (dont éducation prioritaire et zones rurales),
- > pourcentage d'élèves suivant un parcours renforcé en LVE (avec IPS, indice de position sociale),
- > carte de la continuité des dispositifs renforcés en LVE.

5. Formation des personnels

Constat

L'académie doit accompagner l'ensemble des personnels pour pouvoir identifier le vivier de professeurs disposant de compétences en langue vivante étrangère. Les professeurs du premier degré et de disciplines non linguistiques ont régulièrement besoin de réactualiser leurs compétences en langues vivantes. Ils se saisissent encore trop peu de la possibilité dont ils disposent de se former dans des écoles à l'étranger (environ 210 stages réalisés entre septembre 2022 et février 2023).

Par ailleurs, l'offre de réaliser des périodes de formation par des observations de pairs étrangers est mal connue et pas identifiée (environ 45 stages réalisés entre septembre 2022 et février 2023).

Les équipes pédagogiques témoignent de la difficulté de monter un projet en partenariat avec un établissement scolaire étranger : recherche de partenaire, construction d'activités inter-établissements en distanciel, montage du projet, identification des compétences travaillées, construction des tâches collaboratives entre élèves, évaluation.

Objectifs

- > Permettre à tous les personnels de valoriser et développer leurs compétences en langues étrangères et s'ouvrir à d'autres systèmes éducatifs,
- > se former en langues vivantes étrangères,
- > s'ouvrir à l'international à travers une mobilité (stages d'observation professionnelle, échange poste à poste...),
- > former les personnels à monter des projets d'ouverture internationale.

Les actions qui seront menées

- 14 Inciter tous les professeurs de DNL (certification discipline non linguistique ; environ 150) à participer à une formation à l'étranger sous la forme d'un cours de langues ou d'un stage d'observation professionnelle, au moins une fois tous les deux ans.
- 15 Permettre à tous les professeurs des écoles de réaliser une formation en langue étrangère dans un centre de formation à l'étranger.
- 16 Permettre à tous les personnels qui le souhaitent de réaliser au moins une fois un stage d'observation professionnelle.
- 17 Renforcer la visibilité des actions au plan académique de formation.
- 18 Mettre en place un accompagnement pour tous les établissements qui le souhaitent.
- 19 Proposer des formations au plan académique de formation pour le montage et le pilotage de projets pédagogiques à l'international.
- 20 Réaliser un plan de formation pluri-annuel pour le stage d'observation professionnelle au regard des besoins du territoire en termes de développement de l'ouverture internationale.

Indicateurs

- > Nombre de personnels (toutes catégories) ayant effectué une mobilité internationale professionnelle,
- > nombre de professeurs ayant suivi un cours de langue à l'étranger,
- > nombre de professeurs ayant suivi au moins une action de formation dédiée aux LVE ou à la mobilité internationale.

Crédits des photographies & illustrations

Alexander | Adobe Stock / scaliger | Fotolia / DANA F (une),
DR (p. 5),
scaliger | Fotolia / DANA F (der).

Communication rectorat - YBLF - 2024.03

#ensemble #orleans-tours

Académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr

www.ac-orleans-tours.fr



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ensemble



www.ac-orleans-tours.fr/ensemble

